

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
31 B Place de la République*Le Maire*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12,

VU la demande de Madame Auriané LESGOURGUES, **pour l'emménagement d'une propriété sise « 31b Place de la République » 03130 LE DONJON.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour les besoins de l'emménagement.

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 6 août 2022 de 9 h à 13 h, Mme LESGOURGUES est autorisée à stationner devant le 31B Place de la République avec un camion de 20m3 pour son emménagement.

Article 2 : La signalisation sera matérialisée et mise en place par Mme Auriane LESGOURGUES et sera maintenue en permanence jusqu'à la fin de son emménagement sous sa responsabilité.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- ↪ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON
- ↪ Mme Auriane LESGOURGUES – 03130 LE DONJON

Fait à LE DONJON, le 2 août 2022

Le Maire,

Guy LABBE

